

Communiqué de presse

Les Belges envisagent de céder 40% de leur patrimoine de leur vivant, les 60% restants sont dédiés à leurs propres besoins

CBC Banque Privée dévoile les résultats de son Observatoire
« Les Belges et la gestion de leur patrimoine »¹

- Les Belges sont conscients des nouveaux défis liés à la gestion de leur patrimoine : gérer son patrimoine de façon classique et sûre (45%) apparaît comme le principal défi, suivi de près par le financement du 4ème âge (32%), les nouvelles structures familiales (12%) et la volatilité des marchés (11%).
- Aujourd'hui, plus de 6 Belges sur 10 envisagent de céder une partie de leur patrimoine de leur vivant. Ils envisagent d'en céder 40%, les 60% restants étant dédiés à leurs propres besoins.
- Pour 43% des Belges, 3 actions complémentaires et simultanées sont indispensables à une bonne gestion patrimoniale : développer, protéger et transmettre son patrimoine.
- Pourtant conscients des défis économiques et financiers actuels, près de 8 Belges sur 10 n'ont pas encore planifié leur succession.
- 21% des Belges pensent qu'ils pourraient un jour devenir clients d'une banque privée en disposant d'un patrimoine financier de 500.000 euros.
- Ces résultats sont issus de l'Observatoire CBC « Les Belges et la gestion de leur patrimoine »². Pour CBC Banque Privée, les Belges doivent avoir une nouvelle réflexion fondamentale face à leur patrimoine. De nouvelles questions apparaissent dictées par de nouveaux défis : donner de son vivant, oui... mais ni trop, ni trop tôt.

Les grands défis de la gestion du patrimoine

L'Observatoire CBC Banque Privée révèle que gérer son patrimoine de façon classique et sûre (45%) apparaît comme le principal défi auquel le Belge doit faire face dans la gestion de son patrimoine, suivi de près par le financement du 4ème âge (32%), les nouvelles structures familiales (12%) et la volatilité des marchés (11%).

Concernant le moment de la vie où une partie du patrimoine pourrait être transmise, les résultats montrent que plus de 6 Belges sur 10 ont l'intention de céder une partie de leur vivant. La perte d'autonomie (31%), le besoin de financement d'un proche (24%) et la perception d'un héritage (21%) apparaissent comme les 3 principales raisons avancées. Quant à la répartition idéale du patrimoine cédé versus gardé, les Belges souhaitent en céder 40% et garder les 60% restants pour leurs besoins futurs.

¹⁻² Observatoire CBC réalisé par le bureau d'enquête DEDICATED au mois de février 2017 auprès d'un échantillon représentatif de la population belge âgée de 18 à 80 ans.

Donner, oui... mais ni trop, ni trop tôt

Pour 43% des Belges, 3 actions sont nécessaires à une bonne gestion du patrimoine : il faut le développer, le protéger et le transmettre. « *Compte tenu des nouveaux défis liés aux circonstances économiques et sociétales actuelles, notre première mission est d'accompagner le client au développement de son patrimoine dans le cadre non seulement du conseil en investissement de ses avoirs mais également du financement de ses projets patrimoniaux, en évitant ainsi de laisser dormir son argent. Il s'agit ensuite de protéger adéquatement ce patrimoine avant de le transmettre dans des conditions qui correspondent tant aux souhaits et aux exigences du donateur que des héritiers. Et si la situation s'y prête, il est généralement recommandé de donner une partie de son patrimoine de son vivant, du moins la partie dont on pense pouvoir se dessaisir tout en restant en sécurité économique grâce à la correcte prévoyance du futur. Donner oui mais ni trop, ni trop tôt.* » explique François Descheemaeker, Directeur du Département patrimonial de CBC.

Patrick Dallemagne, Directeur de la Banque Privée de CBC, ajoute « *De nos jours, il faut avant tout garantir sa sécurité économique et financière. Avec l'augmentation de l'espérance de vie, on vit plus longtemps, mais aussi avec un train de vie plus élevé. Le 4^{ème} âge constitue également un coût, quand la santé vient à décliner. Et le contexte actuel de plus faible rendement des investissements fait également partie des facteurs à prendre en considération. Les enjeux liés au patrimoine pour les Belges sont à la fois financiers et sociétaux.*»

Toutefois, on constate que malgré le fait que les Belges sont conscients de ces défis, ils ne planifient pas pour autant leur succession. En effet, l'Observatoire montre que près de 8 Belges sur 10 n'ont pas encore planifié leur succession.

L'argent ne vaut rien sans projets

Avec un patrimoine financier moyen de 109.000€, selon l'Observatoire CBC, les Belges ont une idée claire sur la probabilité de devenir un jour client d'une banque privée. Avec un seuil d'accessibilité à 500.000€, 21% des Belges pensent qu'ils pourraient un jour bénéficier des services d'un tel organisme. « *Arriver en banque privée est une étape majeure dans le parcours financier du Belge. Ce passage est parfois lié à l'âge de la pension mais peut aussi correspondre à d'autres événements de la vie comme par exemple la cession d'avoirs immobiliers ou d'activités professionnelles. Chez CBC, la gestion de cette étape est une réelle spécialité car nous sommes très attentifs à ce que cette transition se réalise dans un climat de continuité. Chez CBC Banque Privée, nous servons alors nos clients avec tout le confort d'une banque généraliste avec un degré de spécialisation élevé en termes de conseils en investissement. Et puisque nous pensons que l'argent ne vaut rien sans projets, nous offrons également des éléments distinctifs que sont nos services satellites tels que notre French Desk, notre Département Patrimonial et notre Conseiller Actions Senior.* » conclut Xavier Falla, Directeur Général du marché des particuliers de CBC.

Contact Presse

PRIDE Aurélie Coeckelbergh / Laure Miquel-Jean
aurelie.coeckelbergh@pr-ide.be / Laure.miquel-jean@pr-ide.be

0479 261 613 / 0477 31 71 61

Press Room CBC: <http://cbc.prezly.com/>